

COMMUNE DE ROUSSIEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2018_1_2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Séance du 19 février 2018

026-212602866-20180219-DEL201812-DE

Date de convocation : 29/01/2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2018

L'an deux mille dix huit , le dix neuf février à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mme et MM. FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, MILLOT Lukas, BONNEVIE Sébastien

Etaient excusés : M. JOUVE Gilbert, Mme VOLLE Christiane et M. STERN André

Objet de la délibération : Sortie de la commune du Syndicat départemental de télévision

LE CONSEIL MUNICIPAL

Estimant qu'il n'est pas assez bien informé sur l'intérêt de la commune à faire partie du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DEMANDE à ce que la commune de ROUSSIEUX ne fasse plus partie des membres du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 19 février 2018
Le Maire,
Didier GIREN